

Dis-moi ce que tu sens, je te dirai qui tu es. Après les empreintes digitales, et depuis peu l'ADN, les policiers disposent maintenant d'un nouvel indice pour confondre criminels et délinquants : leur odeur. Chaque être humain dépose en effet, partout où il passe, des molécules odorantes qui lui sont spécifiques et qu'un chien spécialement dressé peut reconnaître aisément parmi d'autres.

Ainsi, l'odeur d'un fugitif qui sautera d'un bâtiment après avoir marché, même fugitivement, sur l'appui de la fenêtre, y sera décelée car elle aura traversé le cuir de la semelle de ses chaussures ! Baptisée «odorologie», cette technique d'identification judiciaire, mise au point en Hongrie il y a plus de trente ans, est testée depuis deux ans par la Police technique et scientifique (PTS) dont le siège se trouve à Ecully, près de Lyon (Rhône).

La méthode consiste à recueillir sur la scène d'un crime, au moyen de bandes de tissu spécial, les signatures olfactives laissées aux endroits où l'auteur est susceptible d'en avoir déposé. Placées sous scellés dans un bocal stérile, ces bandes conserveront l'odeur dont elles sont imprégnées pendant un temps très long [jusqu'à dix ans ! avant d'être comparées le cas échéant avec la signature olfactive d'un suspect.

Lors d'une interpellation, ce dernier devra tenir pendant dix à quinze minutes une autre bande, fabriquée avec le même tissu, qui sera ensuite placée à son tour dans un bocal selon le même protocole que précédemment. Un chien rompu à ce genre d'exercice se charge alors de reconnaître entre plusieurs la bande dont l'odeur correspond éventuellement à celle relevée sur le lieu de l'infraction. En cas de résultat positif, l'animal s'arrête et se couche devant le bocal concerné. L'opération est renouvelée plusieurs fois avec les bocaux placés dans un ordre différent. En cas de résultat positif, un second chien est sollicité. S'il arrive à la même conclusion, la présence du suspect sur les lieux de l'infraction sera établie.

Aux Pays-Bas, le meurtrier présumé d'une fillette, retrouvée morte l'an passé sur le bord d'une route, vient d'être récemment trahi par son odeur. Le vélo, sur lequel circulait l'enfant au moment de son agression, a fait l'objet d'un relevé de «traces odoriférantes», selon la formule officielle, en particulier sur les deux poignées du guidon, les enquêteurs ayant la certitude que l'engin avait été déplacé par l'agresseur.

Son odeur identifiée, le suspect, confronté à cet élément et à d'autres, est finalement passé aux aveux. Les chiens ont l'étonnante capacité de faire la différence entre deux, voire plusieurs odeurs superposées. Dans le cas présent, l'odeur laissée par le meurtrier s'était superposée à celle de la petite fille, mais aucune n'avait annulé l'autre, puisque le chien a reconnu l'une et l'autre.

Outre les Pays-Bas, la Belgique, quelques Länder allemands et Cuba s'intéressent à cette technique. En France, des odeurs laissées sur les sièges d'un véhicule ont permis d'identifier, début 2003, l'auteur d'un crime qui a été reconnu parmi plusieurs suspects avant d'avouer son forfait. Mais malgré ce premier succès, l'odorologie n'est pas officiellement reconnue dans notre pays. A la différence de la Hongrie où elle est considérée, par les instances judiciaires, comme un élément de preuve suffisant pour incriminer une personne d'un crime ou d'un délit.

«L'odorologie est une technique empirique qui repose essentiellement sur la performance de deux chiens, explique un policier français. Or personne ne sait exactement comment fonctionne l'odorat de ces animaux dont la puissance de détection est inégalable, même par les machines les plus sophistiquées. Personne n'a également la moindre idée de la nature des molécules impliquées dans la signature olfactive d'un individu. Dans un pays cartésien comme la France, comment expliquer tout cela à un juge ?»

Les policiers français considèrent toutefois l'odorologie comme «un élément parmi d'autres» susceptible, comme on l'a vu, de les aider à avancer dans une enquête. Dans ce but, un maître-chien et deux bergers allemands se sont déjà rendus en Hongrie pour être formés, et un deuxième policier vient de partir en stage à Budapest avec ses bêtes. Dans les prochains mois, des enquêteurs vont recevoir une formation dans différentes directions régionales de la Police judiciaire, tant pour apprendre à recueillir les traces qu'à les exploiter. Le Centre national d'instruction cynophile de la Gendarmerie nationale à Gramat (Lot) prévoit lui aussi d'envoyer prochainement un maître-chien en pays magyar.